



CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE  
Direction des Interventions et de la Sécurité Routière  
Agence de CARPENTRAS  
Centre routier de CARPENTRAS  
N° de l'arrêté 2023 - 7033

**Arrêté permanent conjoint Réf. AP 2023-0105 DISR  
Portant réglementation de la circulation  
à l'intersection de la Via Venaissia au PR 11+053 et du chemin de Ramas**

**Commune d'Orange**

**Hors agglomération**

**La Présidente du Conseil départemental  
Le Maire de la commune d'Orange**

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6, L3221-4 et L3221-5,
- VU le Code de la route et notamment les articles R. 415-7 et R. 415-15
- VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 3ème partie, intersections et régimes de priorité
- VU l'arrêté de la Présidente du Conseil départemental n° 2022-2818 du 30 mars 2022 portant délégation de signature à Monsieur Jérôme FONTAINE, Directeur des Interventions et de la Sécurité Routière, Pôle Aménagement

**CONSIDÉRANT** que pour assurer la sécurité des usagers il convient de modifier le régime de priorité

**ARRÊTENT CONJOINTEMENT**

**ARTICLE 1**

Les usagers circulant sur la véloroute Via Venaissia au PR 11+053 seront tenus de céder le passage aux véhicules circulant sur le chemin de Ramas, et de ne s'engager sur la voie qu'après s'être assurés qu'ils peuvent le faire sans danger.

**ARTICLE 2**

Les prescriptions définies à l'article 1 ci-dessus entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation réglementaire prévue par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions antérieures contraires à celles du présent arrêté.

### **ARTICLE 3**

M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Vaucluse et Madame la Présidente du Conseil départemental et Monsieur le maire de la commune d'Orange sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le - 1 SEP. 2023  
Pour la Présidente et par délégation

Le Directeur des Interventions  
et de la Sécurité Routière

Jérôme FONTAINE

Fait à Orange, le  
Le Maire de Orange

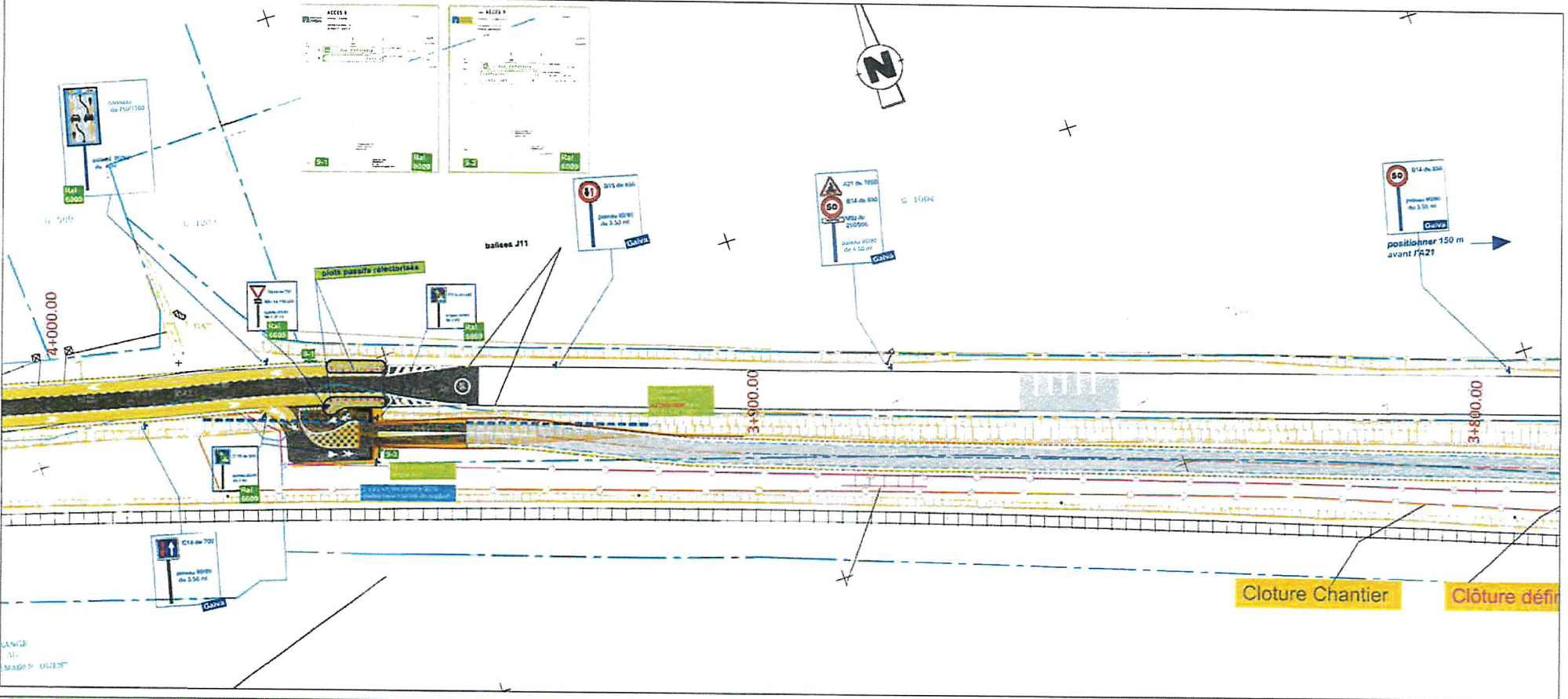


#### **Annexes:**

plan d'aménagement

#### **Diffusion :**

- . Monsieur le Maire de la commune d'ORANGE
- . M. le Directeur des Interventions et de la Sécurité Routière
- . M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Vaucluse
- . M. le Chef de l'Agence de CARPENTRAS



DATE  
N°  
MAGP 011237